

# **Livret d'accueil 2011-2012 de l'étudiant interne et de sa famille**

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit au Centre International de Valbonne en qualité d'étudiant interne pour l'année scolaire 2011-2012. Ce livret va vous apporter des renseignements pratiques pour vous et votre enfant.

Il comporte des documents à nous faire parvenir complétés et signés à la date précisée sur chacun.

Dans l'attente de vous rencontrer et d'accueillir votre enfant.

Avec nos meilleures salutations.

Le Directeur du C.I.V.

A. BRULANT

Le Responsable de l'internat

R. GATTI

**INFORMATIONS**  
**ACCUEIL A L'INTERNAT POUR L'ANNEE SCOLAIRE**  
**2011/2012**

**L'accueil des nouveaux étudiants internes CPGE est prévu le dimanche 4 septembre 2011 de 14h00 à 16h00 dans le hall d'entrée de l'Agora selon les horaires suivants : 14h MPSI, 15h PCSI, 16h ECE.**

**L'accueil des étudiants internes CPGE, déjà inscrits dans notre établissement l'année passée est prévu le dimanche 4 septembre 2011 de 9h00 à 11h00.**

**Aucun étudiant venant de l'étranger, ne pourra être admis avant : le samedi 3 septembre 2011.**

**Une réunion d'information** est organisée à l'attention des familles dont les enfants intègrent pour la première fois notre établissement :

**Le dimanche 4 septembre 2011 à 17h30 dans la salle de cinéma de l'Agora**

Pour faciliter votre arrivée dans notre établissement un système de navettes est mis en place aux deux terminaux de l'aéroport de Nice et à la gare d'Antibes selon les horaires suivants pour la journée du 4 septembre 2011 :

	<b>T1</b> <b>Parking des bus</b> <b>tourisme</b>	<b>T2</b> <b>Parking des bus à la</b> <b>sortie A3</b>	<b>Gare d'Antibes</b>
<b>1<sup>ère</sup> navette</b>	<b>9h00</b>	<b>9h15</b>	<b>8h30</b>
<b>2<sup>ème</sup> navette</b>	<b>11h00</b>	<b>11h15</b>	<b>13h30</b>
<b>3<sup>ème</sup> navette</b>	<b>14h00</b>	<b>14h15</b>	<b>20h30</b>
<b>4<sup>ème</sup> navette</b>	<b>16h00</b>	<b>16h15</b>	
<b>5<sup>ème</sup> navette</b>	<b>18h00</b>	<b>18h15</b>	
<b>6<sup>ème</sup> navette</b>	<b>21h00</b>	<b>21h15</b>	

Nous vous rappelons que nous mettons à disposition des chambres pour les parents qui accompagnent leurs enfants, pour tous renseignements, réservation et tarifs veuillez joindre le service des hébergements au 04 92 96 50 26.

## INFORMATIONS SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2011/2012

Pour les étudiants des classes préparatoires, la rentrée des étudiants est fixée au lundi 5 septembre 2011 à 8h00 dans le bâtiment des classes préparatoires.

### VACANCES SCOLAIRES

Nous vous rappelons que les étudiants ne doivent pas partir avant les dates prévues. Ils ne doivent pas non plus revenir après la fin des dates officielles des vacances. Pour ces raisons et afin de mieux pouvoir vous organiser vous trouverez ci-dessous les dates officielles des vacances scolaires :

<b>Toussaint</b>	Du samedi 23 octobre 2011 après les cours au mercredi 3 novembre 2011 au matin
<b>Noël</b>	Du samedi 18 décembre 2011 après les cours au mardi 3 janvier 2012 au matin
<b>Hiver</b>	Du samedi 25 février 2012 après les cours au lundi 12 mars 2012 au matin
<b>Printemps</b>	Du samedi 21 avril 2012 après les cours au lundi 7 mai 2012 au matin
<b>Eté</b>	Du samedi 30 juin 2012...

### Pour les fournitures scolaires :

Les petites fournitures seront demandées par chaque professeur à la rentrée. Les étudiants pourront se procurer les fournitures soit dans une librairie située à proximité, soit dans des centres commerciaux grâce aux navettes mises en place pour permettre aux élèves d'effectuer leurs achats de rentrée.

Pour les manuels scolaires toutes les précisions seront données à la rentrée.

## ACCEPTATION DES REGLES DE VIE A L'INTERNAT

Je soussigné (nom et prénom de l'étudiant ou nom et prénom du représentant légal s'il est mineur) :

.....

accepte les règles de vie l'internat scolaire du CIV après en avoir pris connaissance sur le site [www.civfrance.com](http://www.civfrance.com) rubrique « Internat / Règlement intérieur » et m'engage à les respecter ainsi que ma fille / mon fils :

.....

Date et signature de l'étudiant

Date et signature du responsable si l'étudiant est mineur :